

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Borescope	
Solicitation No. - N° de l'invitation W355B-151473/A	Date 2014-11-13
Client Reference No. - N° de référence du client W355B-151473	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-220-9377	
File No. - N° de dossier HAL-4-73133 (220)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-01-06	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dunphy, Nancy	Buyer Id - Id de l'acheteur hal220
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5481 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG D200 DR 13 7HD STN FORCES P.O.BOX 99000 HALIFAX NOVA SCOTIA B3K5X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9
Nova Scot

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W355B-151473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-151473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-4-73133

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal220

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

TITRE : Sonde vidéo portative (endoscope) et accessoires

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Énoncé des Besoin
- 1.2 Compte rendu
- 1.3 Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Énoncé des Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Assurance
- 6.9 Inspection et acceptation
- 6.10 Attestations
- 6.11 Lois applicables
- 6.12 Ordre de priorité des documents
- 6.13 Contrat de défense

Liste des annexes:

- Annexe A Énoncé des Besoin et Prix
- Annexe B Critères techniques obligatoires
- Annexe C Conseil d'administration

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W355B-151473/A

hal220

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W355B-15-1473

HAL-4-73133

TITRE: Sonde vidéo portative (endoscope) et accessoires

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des Besoin

Le ministère de la Défense nationale a un besoin pour une sonde deux Portable vidéo (endoscope) et accessoires utilisés à des fins d'inspection comme suit:

Deux (2) sondes vidéo portatives (endoscopes)
(3.0 à 3.2)

Deux (2) pointes optiques de 6,1 mm – vue avant (4.0)

Deux (2) pointes optiques de 6,1 mm – vue latérale (5.0)

Accessoires, Quantité 2.

Formation (2 jours pour 20 personnes)

Voir les annexes A et B pour plus de détails.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)*(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W355B-151473/A		hal220
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
W355B-15-1473	HAL-4-73133	

Le document **2003 (2014-09-25)** Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document **2003**, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre vingt dix (90)

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26), Condition du matériel - soumission

B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W355B-151473/A		hal220
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
W355B-15-1473	HAL-4-73133	

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W355B-151473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-15-1473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-4-73133

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal220

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.2 Paiement des factures par carte de crédit

Le Canada demande que les soumissionnaires complètent l'une des suivantes :

- () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des factures. Les cartes suivantes sont acceptées :
 - () VISA _____
 - () MasterCard _____.

OU

() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des factures.

Le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe B ci-joint.

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W355B-151473/A		hal220
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
W355B-15-1473	HAL-4-73133	

4.1.2 Évaluation du prix - soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas (coût de deux éléments combinés, y compris frais de port) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

En cas d'égalité des prix, le soumissionnaire offrant la meilleure livraison sera recommandée pour attribution.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W355B-151473/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W355B-15-1473

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-4-73133

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal220
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux Besoin

Voir l'annexe A

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*(<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **31 Mars 2015.**

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Nancy Dunphy
Titre: Supply Officer
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction: 1713 Bedford Row, Halifax, Nova Scotia

Solicitation No. - N° de l'invitation
W355B-151473/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W355B-15-1473

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-4-73133

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal220
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Téléphone : 902-496-5481
Télécopieur: 902-496-5016
Courriel : nancy.dunphy@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (Soumissionnaire à compléter)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12), Paiement unique

Solicitation No. - N° de l'invitation
W355B-151473/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W355B-15-1473

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-4-73133

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal220
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de la Contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, tel que spécifié dans "l'Annexe A pour un coût de _____ \$ Insérer le montant au prix du marché). Les droits de douane sont inclus et taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7 Instructions relatives à la facturation

6.7.1 Instructions relatives à la facturation

Les factures doivent être présentées sur le formulaire de l'entrepreneur. Chaque facture doit être appuyée par:

- (b) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs, etc .;
- (c) une copie de toute documentation détaillée ici.

2. factures doivent être distribuées comme suit:

(a) L'un (1) original et doit être transmise à l'adresse indiquée à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.7.2 Paiement des factures par carte de crédit

La carte de crédit _____ est acceptée.

OU

Les cartes de crédit _____ et _____ sont acceptées.

6.8 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12) Assurances

6.9 Inspection et acceptation

Le *chargé de projet* sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W355B-151473/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W355B-15-1473

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-4-73133

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal220
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.10 Attestations

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.11 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi les relations entre les parties seront déterminées par la législation en vigueur en Nouvelle-Écosse.

6.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales – biens (complexité moyenne) 2010A (2014-09-25);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin et les prix;
- d) Annexe B, les critères d'évaluation obligatoires;
- e) Annexe C, Conseil d'administration
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

6.13 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.14 Appareillage électrique

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique

ANNEXE A ÉNONCÉ DES BESOINS ET PRIX

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

- Les prix incluent TOUS les coûts.
- Destination FAB pour tous les produits livrables.
- Les prix proposés ne comprennent pas la TPS/TVH. Cependant, la TPS/TVH sera ajoutée à titre d'article distinct sur toute facture émise comme suite au présent contrat.

Les soumissionnaires doivent proposer des produits qui ont la même description, sont de la même marque ou du même modèle ou portent le même numéro de pièce que ceux qui figurent dans la description des articles.

OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE :

Article	Description	Caractéristiques	Quantité	Prix unitaire ferme (CAD)	Total calculé
1.	sondes vidéo portatives (endoscopes) (3.0 à 3.2) Date de livraison offerte:	Voir l'annexe B pour la spécification détaillée.	2	_____ \$	_____ \$
2.	pointes optiques de 6,1 mm – vue avant (4.0) Date de livraison offerte:	Voir l'annexe B pour la spécification détaillée.	2	_____ \$	_____ \$
3.	pointes optiques de 6,1 mm – vue	Voir l'annexe B pour la spécification détaillée.	2	_____ \$	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation
W355B-151473/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W355B-15-1473

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-4-73133

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal220
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	latérale (5.0) Date de livraison offerte: _____				
4.	Accessoires : Date de livraison offerte: _____	Voir l'annexe B pour la spécification détaillée.	2	_____ \$	_____ \$
5.	Formation	Voir l'annexe B pour la spécification détaillée.	2 jours	_____ \$	_____ \$
6.	FOB - Destinations - Livraison (tout compris)	Voir l'annexe B pour la spécification détaillée.	1	_____ \$	_____ \$
		Prix ferme total (CAD) Incluent les frais d'expédition/de fret			_____ \$ (TVH en sus)

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **31 Mars 2015.**

Annexe B Critères techniques obligatoires

Une soumission doit satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée évaluation technique sensible. La soumission recevable avec le prix le plus bas évalué sera recommandée pour attribution d'un contrat. En cas d'égalité, le soumissionnaire offrant le meilleur service sera recommandée pour attribution.

Spécifications requises trouvent pas à être remplies se traduira par une soumission non conforme, et si après l'attribution du contrat peut entraîner la résiliation du contrat. Le Canada se réserve le droit de vérifier tous et toutes les spécifications sont respectées avant l'attribution du contrat.

Article 1 - Sonde vidéo portative (endoscope)	Conformité OUI / NON
a) Pour utilisation avec tube d'insertion à fibre optique	____ / ____ (1)
b) Fonctionnement avec et sans cordon (c.a. et c.c.)	
c) Pile au lithium-ion	
d) Utilisable d'une main	
e) Système d'alerte de température	
f) Écran vidéo VGA couleur à ACL	
g) Boîtier en polycarbonate résistant aux impacts élevés (ou l'équivalent)	
h) Boîtier scellé protégé contre les infiltrations d'eau et de poussière (IP55)	
i) Articulation de servomoteur pour tube d'insertion	
j) Rotation indépendante (du combiné) du tube d'insertion	
k) Progiciel compatible MS Word (plus récente édition disponible)	
l) Sortie vidéo VGA	
m) Branchement du moniteur externe	
n) Capacité audio	
o) Interchangeabilité totale des pointes	
p) Éclairage à DEL blanches de grande puissance	
q) Fonctions de saisie d'images fixes et vidéo	
r) Plage des températures de fonctionnement : -20 à 46 °C	
s) Plage des températures de stockage : -25 à 60 °C	
t) Commande par manette sur 360°	
u) Prise intégrée pour casque d'écoute-microphone	
v) Commande de luminosité	
w) Logiciel MDI en temps réel	
x) Fonctions de création et de suppression de fichiers et de dossiers	
y) Menus déroulants pour la manipulation facile de fichiers et l'utilisation par l'opérateur	
z) Formats d'image bitmap et jpeg	
aa) Mesure des défauts	
bb) Format vidéo MPEG4	
cc) Réglage fin ou grossier de la pointe optique	
dd) Logiciel que l'on peut mettre à jour sur le terrain	
ee) Logiciel compatible en anglais et en français	
ff) Caméra couleur	
gg) Boîtier de caméra en titane	
hh) Compatibilité avec la norme CSA C22.2:61010-1	
ii) Mise à l'essai en vertu de la norme MIL-STD-810	

- jj) Commande par manette sur l'unité portative
- kk) Verrou d'articulation
- ll) Vis sur pointes du tube d'insertion

Article 1a - Spécifications minimales**Conformité
OUI / NON**

- a) 2 ports USB 2.0 _____ / _____ (1a)
- b) Durée de vie des piles de 2 heures
- c) Mémoire flash (interne) de 1 Go
- d) Zoom numérique 5X
- e) 440 000 pixels (caméra)
- f) Articulation de pointe à 160°
- g) Tube d'insertion de 2 m
- h) Résistant à une humidité de 95 %, sans condensation
- i) Tube d'insertion et pointe résistant à l'eau jusqu'à une pression de 1 bar

Article 1b - Spécifications maximales**Conformité
OUI / NON**

- a) Masse de 4 lb (1,8 kg) _____ / _____ (1b)
- b) Dimensions de 4 x 5,5 x 14 po

Article 2 - Pointe avant optique de sonde**Conformité
OUI / NON**

- a) Vue avant _____ / _____ (2)
- b) Champ de vision (FOV) de 120°
- c) Profondeur de champ (DOF) de 5 à 120 mm
- d) Diamètre de 6,1 mm
- e) Fabriquée en titane

Article 3 - Pointe latérale optique de sonde**Conformité
OUI / NON**

- a) Vue latérale _____ / _____ (3)
- b) Champ de vision (FOV) de 120°
- c) Profondeur de champ (DOF) de 4 à 100 mm
- d) Diamètre de 6,1 mm
- e) Fabriquée en titane

Article 4 – Accessoires**Conformité
OUI / NON**

- a) Bloc-piles au lithium-ion de 4 heures (2 ch.) _____ / _____ (4)
- b) Chargeur de batterie c.a. (2 ch.)
- c) Coffret rigide d'entreposage et de transport (2 ch.)
- d) Clé USB 2.0 (bâton de mémoire) de 8 Go (2 ch.)
- e) Dispositif de préhension de tube d'insertion (2 ch.)
- f) Raidisseur de tube d'insertion de 12 po (2 ch.)

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W355B-151473/A

hal220

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W355B-15-1473

HAL-4-73133

- g) Coffret d'entreposage de pointe optique (2 ch.)
- h) Support de combiné mains libres et système de fixation (2 ch.)

Article 5 – Formation

**Conformité
OUI / NON**

___ / ___ (5)

À l'achat de cette machine, une séance de formation de deux (2) jours (14 heures sur place) sera fournie par un représentant des services techniques (RST) qualifié. Cette séance de formation traitera de l'utilisation maximale et de la maintenance de l'endoscope. La leçon devrait inclure des exemples pratiques et interactifs. On doit prévoir la formation de 20 participants. Le fournisseur et le chargé de projet doivent s'entendre sur le calendrier de formation.

Article 6 - Livraison et mise en service

**Conformité
OUI / NON**

___ / ___ (6)

- a.) Au moins deux (2) manuels de fonctionnement et d'entretien en format papier doivent être fournis. Les manuels en format électronique ne seront pas acceptés.
- b.) Une garantie d'au moins un (1) an doit être fournie.
- c.) L'homologation CSA du chargeur de batterie doit s'effectuer avant la livraison à l'emplacement de l'acheteur et aux frais du fournisseur, si elle n'est pas fournie par le fabricant.

Article 7 - Homologation électrique

Le chargeur de batterie doit être homologué par l'un des organismes d'homologation électrique reconnus suivants. La commande électrique doit porter l'étiquette d'un des organismes suivants. Indiquer l'organisme devant être utilisé :

**Conformité
Oui/Non**

___ / ___ (7)

- a.) Association canadienne de normalisation (CSA)
- b.) QPS Evaluation Services
- c.) Intertek Testing Services
- d.) Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
- e.) Underwriters Laboratories Inc. (UL)
- f.) Met Laboratories Inc. (MET),

Solicitation No. - N° de l'invitation
W355B-151473/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W355B-15-1473

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-4-73133

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal220
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- g.) TUV Rheinland of North America, _____
- h.) Quality Auditing Institute (QAI), _____
- i.) TUV America Inc. _____
- J.) Nemko Canada Inc. _____
- k.) Curtis-Straus LLC _____
- l.) Labtest Certification _____
- m.) NSF International _____
- n.) Omni-Test Laboratories _____
- o.) FM Approvals _____
- p.) Entella Canada _____

NOTA : Les marques de tous les organismes ci-dessus (à l'exception de la CSA et des ULC) doivent être accompagnées d'un petit « c » à huit heures ou d'un numéro de norme canadienne pour indiquer que le produit est homologué selon une norme canadienne.

Article 7a - Le matériel électrique qui n'est pas homologué par l'un des organismes susmentionnés peut être accepté uniquement s'il a été inspecté sur place en vertu des programmes d'inspections spéciales et doté d'une étiquette (avec documents de vérification). Cette inspection doit se faire avant la livraison du matériel. Indiquer l'organisme devant être utilisé :

- | | Conformité
Oui/Non |
|--|-------------------------------|
| | ____ / ____ (7a) |
| a.) Association canadienne de normalisation (CSA) | _____ |
| b.) QPS Evaluation Services | _____ |
| c.) Office de la sécurité des installations électriques (OSIE) | _____ |
| d.) Quality Auditing Institute (QAI) | _____ |
| e.) Intertek Testing Services | _____ |
| f.) MET Laboratories Inc. (MET) | _____ |
| g.) TUV America Inc. | _____ |
| h.) Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) | _____ |

**Annexe C
Conseil d'administration**

